

Orford, le 9 juin 2020

SERVICE D'ÉCOCENTRE

Le service d'écocentre est offert gratuitement aux citoyens de la municipalité du Canton d'Orford, pour se départir des matières d'origine résidentielle qui ne vont pas dans les bacs roulants conventionnels de la collecte à trois (3) voies. Les matières d'origine commerciale ou industrielle ne seront pas acceptées sur le site de l'écocentre.

ACCÈS AU SITE

- Le site de l'écocentre se trouve sur le terrain du garage municipal, situé au 1120, chemin de la Montagne;
- **Une preuve de résidence doit obligatoirement être présentée lors de votre entrée sur le site** (compte de taxes, compte d'électricité ou permis de conduire avec adresse à Orford);
- Chacune des visites doit être enregistrée, mais elles ne sont pas limitées en nombre par jour.

** À noter que les propriétaires de terrain vacant ne sont pas autorisés à utiliser le service de l'écocentre, pour plus de détails, veuillez communiquer avec le service de l'environnement de la Municipalité.*

DÉCHARGEMENT DES MATIÈRES ET SÉCURITÉ SUR LE SITE

Vous êtes responsables de décharger et de trier vos matières sur le site de l'écocentre. Des employés sont présents en tout temps pour répondre à vos interrogations et vous guider dans le tri de vos matières. Assurez-vous d'avoir l'équipement adéquat pour décharger les matières de manière sécuritaire (chaussures fermées, gants de travail, etc.). Plusieurs consignes de sécurité sont indiquées sur le site et les employés peuvent également vous informer sur ces consignes.

MATIÈRES ACCEPTÉES / REFUSÉES ET PRÉCISIONS

Le tableau de la page suivante intitulé « Matières acceptées à l'écocentre » présente les principales matières acceptées à l'écocentre, leur débouché et/ou leur récupérateur ainsi que des précisions quant à leur dépôt à l'écocentre. En cas de doute sur l'acceptabilité d'une matière ou pour de gros volumes, veuillez contacter le service de l'environnement de la Municipalité avant votre visite à l'écocentre au 819 843-3111.

Matières spécifiquement refusées :

- produits d'origine industrielle;
- BPC et cyanure;
- carcasses d'animaux;
- déchets radioactifs et biomédicaux;
- matériel vétérinaire;
- munitions (SQ);
- produits explosifs;
- Surplus de déchets domestiques.

Certaines de ces matières peuvent présenter des risques élevés pour l'environnement et la santé, renseignez-vous auprès du fournisseur afin de connaître la manière sécuritaire dont vous pouvez en disposer.

MATIÈRES	DÉBOUCHÉS/RÉCUPÉRATEUR	PRÉCISIONS
<p>Encombrants</p>	<p>Pour les encombrants non réutilisables et non valorisables, ils iront malheureusement à l'enfouissement, faute de débouchés pour la matière première.</p> <p>Les encombrants et biens réutilisables seront repris par la Ressourcerie des Frontières de Coaticook. Un service de collecte à domicile (sur rendez-vous) est également offert par la Ressourcerie.</p>	<p>Un conteneur est prévu pour les encombrants non réutilisables, tels que les chaises de parterre en plastique, les matelas, les divans, etc.</p> <p>Les meubles, appareils électroménagers, bicyclettes et autres qui sont réutilisables peuvent être laissés à la disposition de la Ressourcerie des Frontières de Coaticook, qui est un organisme à but non lucratif qui reconditionne les biens et encombrants réutilisables pour les mettre en vente dans leurs points de service de Magog et Coaticook.</p> <p>Les appareils électroménagers contenant du fréon (réfrigérateur, congélateur, climatiseur, déshumidificateur, refroidisseur d'eau, etc.) sont également récupérés par la Ressourcerie des Frontières de Coaticook, qu'ils soient fonctionnels ou non.</p>
<p>Matériaux de construction, rénovation et démolition</p>	<p>Le bois de construction sera broyé. Les copeaux de bois de construction provenant de l'écocentre d'Orford seront en grande majorité utilisés en valorisation énergétique.</p> <p>Les agrégats (béton, brique, asphalte, céramique, argile, etc.) seront également broyés et réutilisés.</p> <p>Tout ce qui n'est pas valorisable faute de débouchés, tels que bardeaux d'asphalte, revêtement en vinyle, panneaux isolants, etc. seront envoyés à l'enfouissement.</p>	<p>Les résidus de bois de construction de toutes sortes peuvent être apportés à l'écocentre, tels que les planches, panneaux de rippe pressée, portes en bois, treillis et autres. Les dormants de chemin de fer et poteaux électriques seront refusés, car ils peuvent contenir des BPCs. Contactez le service de l'environnement de la Municipalité pour connaître les options qui s'offrent à vous pour ces matières.</p> <p>Pour être réutilisés, les agrégats doivent être exempts de tout contaminant (plastique, bois, etc.), car autrement ils devront être envoyés à l'enfouissement.</p>
<p>Branches et bûches</p>	<p>Les branches et les bûches seront broyées. Les copeaux de bois provenant de l'écocentre d'Orford seront en grande majorité utilisés comme substrat pour les plateformes de compostage.</p>	<p>Les branches et bûches doivent être exemptes de contaminants, notamment de terre et de pierres, pour éviter le bris de la machinerie qui le traitera.</p>

MATIÈRES	DÉBOUCHÉS/RÉCUPÉRATEUR	PRÉCISIONS
Surplus de feuilles et résidus verts	Plateforme de compostage de la Régie intermunicipale d'élimination de déchets solides de la région de Coaticook	<p>Les surplus de feuilles mortes et les brindilles, ainsi que les résidus de jardin peuvent être apportés à l'écocentre. Ces matières peuvent être en vrac ou dans des sacs en papier.</p> <p>Il est à noter que bien que ces matières soient acceptées à l'écocentre, les bonnes pratiques en matière de réduction à la source préconisent l'herbicyclage et le feuillicyclage <i>in situ</i>. Pour plus de précisions sur ces pratiques, consultez le site l'ABC des bacs de la MRC de Memphrémagog : https://abcdesbacs.com/herbicyclage/.</p> <p>Portez une attention particulière sur le fait que les plantes exotiques envahissantes ne doivent pas être apportées à l'écocentre, afin d'éviter leur propagation. Pour toute précision concernant les espèces exotiques envahissantes, veuillez contacter le service de l'environnement de la Municipalité.</p>
Métaux	Récupéré par AIM Recyclage	<p>Tous les résidus de ferrailles, aluminium, acier, cuivre ou objets en contenant peuvent être apportés à l'écocentre.</p> <p>Les appareils à moteur non réutilisables peuvent être mis à la ferraille, mais doivent avoir préalablement été vidangés de tout contaminant de manière responsable (voir section sur les huiles usées et autres résidus domestiques dangereux (RDD)).</p> <p>Pour les batteries d'automobile (accumulateur au plomb), consultez la section sur les piles.</p>
Peintures	Laurentide Re/sources fait le tri de la peinture et de nouveaux mélanges. La nouvelle peinture ainsi produite est remise en marché, sous la marque de Peinture Boomerang (peinture recyclée). La peinture est visée par une responsabilité élargie des producteurs (REP) .	La peinture doit être apportée de préférence dans son contenant original, avec une étiquette encore lisible identifiant le produit. Si ce n'est pas le cas, il faut identifier le contenant. Toujours s'assurer que les contenants sont fermés hermétiquement pour éviter les déversements lors de la manipulation et du transport. Les pinces et rouleaux imbibés de peinture ne sont pas récupérables.

MATIÈRES	DÉBOUCHÉS/RÉCUPÉRATEUR	PRÉCISIONS
Huiles usées, filtres à huile et antigels	Laurentide Re/sources est responsable de la collecte et du transport des huiles usées. Ces produits sont visés par une responsabilité élargie des producteurs (REP) .	Les huiles usées et les antigels doivent de préférence être dans leur contenant original. Sinon, il faut indiquer sur le contenant la nature du produit qu'il renferme. Toujours s'assurer que les contenants sont hermétiques. Les linges imbibés d'huile ainsi que les filtres sont également récupérés.
Autres résidus domestiques dangereux (RDD)	Laurentide Re/sources est responsable de la collecte et du transport des autres RDD d'origine résidentielle.	<p>Les RDD doivent de préférence être dans leur contenant original. Certains de ces produits peuvent être très dangereux pour la santé de ceux qui les manipulent (ex. : produits avec un pH très bas ou très élevé) et peuvent réagir entre eux, il faut donc redoubler de prudence en s'assurant que les contenants sont hermétiques et bien identifiés. À noter qu'il n'est pas possible de transvider ces produits sur le site pour récupérer leur contenant.</p> <p>Exemples de RDD acceptés à l'écocentre :</p> <p><i>Acide et base d'origine résidentielle, adhésif, allume-feu solide et liquide, aérosol, calfeutrant, ciment plastique, cire, colle, dégèle serrure, dégraissant, diluant à peinture, époxy, essence, goudron à toiture, graisse à moteur, herbicide, insecticide, protecteur à cuir, térébenthine, etc.</i></p>
Piles	Laurentide Re/sources est responsable de la collecte et du transport des piles. La plupart des piles sont visées par une responsabilité élargie des producteurs (REP) .	<p>Lorsque vous venez porter vos piles, il est préférable que les piles n'aient pas coulé, séché ou rouillé. Quant aux piles boutons, elles devraient être collées dans du ruban d'adhésif de manière à ce qu'elles ne se touchent pas entre elles. Les piles seront déposées en vrac dans un baril.</p> <p>Tous les types de piles sont acceptés à l'écocentre (dont les batteries pour automobile), même si elles ne font pas toutes parties de la REP.</p>
Lampes (ampoules) fluocompactes et tubes fluorescents	Laurentide Re/sources est responsable de la collecte et du transport des lampes au mercure.	Les lampes doivent être apportées, autant que possible, intactes. Si vous brisez les lampes par mégarde, vous devez suivre les instructions de RecycFluo et Santé Canada pour réduire les risques

MATIÈRES	DÉBOUCHÉS/RÉCUPÉRATEUR	PRÉCISIONS
	Ces types de lampes sont visés par une responsabilité élargie des producteurs (REP) .	de contamination de l'environnement et les risques pour votre santé.
Appareils électroniques	<p>L'écocentre est un point de dépôt officiel de l'Association pour le recyclage des produits électroniques du Québec (ARPE-Québec).</p> <p>Ces matières seront démantelées par le récupérateur et leurs composantes récupérées selon des débouchés spécifiques.</p> <p>Ces appareils sont visés par une responsabilité élargie des producteurs (REP).</p>	<p>Les piles contenues dans les appareils électroniques doivent être retirées (elles seront déposées dans un baril spécifiquement prévu à cette fin sur le site de l'écocentre).</p> <p>Les appareils électroniques ne doivent pas être démantelés.</p> <p>À l'écocentre les cartouches lasers et d'encre sont acceptées, sauf celles provenant d'appareil posé au sol. S'assurer que les cartouches ne coulent pas.</p>
Pneus	Les pneus sont récupérés par l'entremise d'un programme de Recyc-Québec . En ordre de priorité, les pneus ainsi collectés seront soit réemployés (remoulage), soit recyclés ou soit utilisés en valorisation énergétique	<p>Les pneus de véhicules réguliers ainsi que les petits pneus (ex. : VTT) sont acceptés à l'écocentre. Ceux-ci doivent être déjantés.</p> <p>Les pneus surdimensionnés ne sont pas acceptés, le diamètre des jantes doit être inférieur à 24,5 pouces.</p> <p>Les pneus de bicyclette et les chambres à air peuvent également être apportés à l'écocentre, où le débouché variera selon la quantité récoltée.</p>
Tissus	Récupérés par Récupex , certaines pièces seront réutilisées pour confectionner divers accessoires sous la marque t.a.f.i. et compagnie.	Les tissus non souillés peuvent être déposés dans les cloches de récupération de Récupex situées dans le stationnement de la Mairie (2530, chemin du Parc). Les cloches sont accessibles en tout temps.
Bonbonnes de gaz propane	Les bonbonnes sont récupérées par Rapidgaz .	Une cage est entreposée sur le site de l'écocentre pour la récupération des bonbonnes de propane de 10 lb à 100 lb. Quant aux petites bonbonnes de 1 livre, un baril est prévu à cette fin.
Autres		Si la matière dont vous voulez vous départir ne fait pas partie de la liste ci-dessus, contacter le service de l'environnement de la Municipalité pour vérifier la possibilité de l'apporter à l'écocentre.

RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS

Dans sa *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* de 1998-2008, le gouvernement du Québec a traduit sa volonté d'adopter une législation pour obliger les entreprises à récupérer et traiter certains de leurs produits présentant un niveau de dangerosité pour la santé et l'environnement en fin de vie utile. C'est le principe de responsabilité élargie des producteurs (REP), qui découle du principe de pollueur-payeur. Le but ultime de l'application d'une REP est de faire respecter la hiérarchie des 3RV-E (réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation matière ou énergétique et élimination) et d'inciter les entreprises à favoriser l'écoconception de leur produit.

Jusqu'à présent, cinq (5) REP ont vu le jour au Québec :

- peintures (2000);
- huiles usagées, contenants d'huile, antigels et filtres usagés (2004);
- piles (2012);
- lampes au mercure (2012);
- appareils électroniques (2012);
- appareils électroménagers (à venir).

La plupart de ces produits étaient déjà pris en charge par des organismes pour leur récupération en fin de vie utile avant la mise en place de la REP officielle, moyennant des frais pour les points de collecte. Dorénavant, les points de collecte tels que les écocentres des municipalités n'ont plus à payer de frais pour la récupération de ces produits.

Produits visés par REP	Organismes/programmes responsables de la récupération
Peintures	Société québécoise de gestion écologique des peintures (Éco-Peinture), sous la responsabilité de la société Laurentide Re/sources
Huiles usées et antigels	Société de gestion des huiles usagées (SOGHU)
Piles	Appel à Recycler, inc.
Lampes au mercure	Association des producteurs responsables (APR) via le programme RecycFluo
Appareils électroniques	Association pour le recyclage des produits électroniques du Québec (ARPE-Québec)
Appareils électroménagers	À venir – voir communiqué de presse Recyc-Québec

TRANSPORTEURS, RÉCUPÉRATEURS ET AUTRES PARTENAIRES



éco-peinture

Société
Laurentide 



appel à recycler™
Sonne la charge pour le recyclage.™



RECYC-QUÉBEC
Québec 



Contribuez au recyclage des ampoules
contenant du mercure au Québec.

